

DCM_2025_04_09

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 27 SEPTEMBRE
2025**

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE
BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET,
M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE,
Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Joël PEYRE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2025

9

REUSSITE EDUCATIVE : Soutien à la réussite éducative - Convention avec la Ligue de l'Enseignement et l'association Coup de Pouce pour la mise en œuvre des clubs Coup de Pouce.

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon met en œuvre, dans le cadre de sa politique de soutien en matière de réussite éducative, l'action Coup de Pouce CLE (Club de Lecture et Écriture). Il s'agit d'une action de prévention des échecs précoces en lecture et écriture. Elle est destinée à des enfants scolarisés en CP sur différentes écoles situées en zone d'éducation prioritaire et repérés par leurs enseignants comme fragiles dans l'apprentissage de la lecture.

Les objectifs de l'action sont de donner aux enfants qui en ont besoin l'occasion d'une pratique supplémentaire de l'écrit et de solliciter la participation des parents en leur donnant une aide pour les mobiliser et leur permettre de remplir leur rôle de parents d'élèves de CP en ce qui concerne la lecture et l'écriture.

Cette action prend la forme d'un club composé de 5 enfants et animé par le même animateur pendant 3 soirs par semaine de 16h30 à 18h (soit une durée de 1h30) pendant 8 mois, de novembre à juin.

L'action est mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat étroit entre La Ligue de l'Enseignement et l'association Coup de Pouce.

La Ligue de l'Enseignement est le pilote. Chargée de la mise en œuvre et la gestion de 11 clubs, elle en assure la préparation, la constitution et la gestion des équipes d'animateurs, l'organisation des séances de formation et de régulation, la gestion logistique et le suivi des animateurs.

L'Association Coup de Pouce apporte l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre efficace de ce dispositif. Elle accompagne ainsi le pilote tout au long de l'année scolaire et assure aussi la formation et l'accompagnement des acteurs (animateurs des clubs, coordinateurs et enseignants), l'apport de ressources et d'outils pédagogiques et de fonctionnement spécifiques aux clubs de chaque programme Coup de Pouce, ainsi que l'appui à l'évaluation et au déploiement du dispositif. Elle met aussi à disposition pour chaque club une mallette pédagogique, des supports et des fascicules.

Il est donc proposé de conclure une convention partenariale entre la Ville et les deux associations d'une durée d'1 an sur la base de l'année scolaire, soit jusqu'au 31 juillet 2026, et de soutenir financièrement les associations concernées par l'apport d'une subvention unique pour cette année scolaire :

- D'un montant de 50 910 euros pour la Ligue de l'Enseignement,
- D'un montant de 5 400 euros pour l'Association Coup de Pouce.

Les modalités de versement de l'aide proposée sont précisées à l'article 7 de la convention (jointe en annexe).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le projet de convention.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Ligue de l'Enseignement et l'association Coup de Pouce ;
- **ACCORDE** les subventions proposées au titre de la convention bilatérale : 50 910 € pour La Ligue de l'Enseignement et 5 400 € pour l'Association Coup de Pouce ;
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65748, fonction 518 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer les conventions et tous les documents à intervenir.

ADOpte

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

M. Eric DESHAYES ne prend pas part au vote.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile HELLE

Mme Frédérique CORCORAL



PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/09/2025

ACTE PUBLIE LE 30/09/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :